



Communiqué de presse

Paris, le 20 juin 2016

Conseil de surveillance de l'IEOM

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) s'est réuni le 8 juin 2016 à Paris, sous la présidence d'Anne LE LORIER, sous-gouverneur de la Banque de France, en présence de Hervé GONSARD, directeur général, ainsi que des représentants de la Polynésie française, Teva ROHFRIE, de la Nouvelle-Calédonie, Philippe GOMÈS, et de Wallis-et-Futuna, Pesamino FOLOKA.

Le Conseil a analysé la situation économique et monétaire des 3 territoires et a pris connaissance de l'évolution de leurs situations monétaires et bancaires.

À la lumière des éléments de conjoncture présentés, notamment l'évolution de l'inflation et des agrégats monétaires et de crédit, le Conseil de l'IEOM a décidé d'abaisser les taux directeurs de l'IEOM de la façon suivante :

- le taux d'intérêt du réescompte est abaissé de 5 points de base, à 0,00 %, correspondant à un taux maximum pour l'entreprise bénéficiaire d'un crédit réescomptable de 2,75 % ;
- le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal est réduit de 5 points de base, à 0,25 % ;
- le taux d'intérêt de la facilité d'escompte de chèque est abaissé de 5 points de base, à 0,25 % ;
- le taux d'intérêt de la facilité de dépôt est réduit de 10 points de base, à -0,20 %.

Le Conseil de l'IEOM a par ailleurs pris la décision de rémunérer les avoirs de réserve des banques excédant les réserves obligatoires à un taux de 0 % ou au taux de la facilité de dépôt, le taux le plus bas étant retenu.

Dans le cadre de la modernisation de la politique monétaire de l'IEOM - qui a pour objet de simplifier les modalités de refinancement des établissements de crédit - le Conseil a approuvé une nouvelle baisse du taux des réserves obligatoires sur emplois, de 25 points de base à 0,75 %.

Ces décisions entreront en vigueur à compter du 21 juin 2016.

L'Institut d'Émission d'outre-mer est la banque centrale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr.

Contact presse : communication@iedom-ieom.fr ou par tél. au 01 53 44 85 49